

SCCV 10 LAVOIR

Société Civile de Construction Vente
au capital de 1 000 euros

Siège social : 8 rue d'Amsterdam - 77144 MONTEVRAIN
R.C.S. MEAUX en cours d'immatriculation

ACTE DE NOMINATION DU GERANT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, located in the bottom right corner of the page.

Les soussignés :

- La société AGENCY PROMOTION, (824 368 450 RCS MEAUX)
représentée par son Président, Monsieur Alexis LIM,
- La société AL PATRIMOINE (803 276 385 RCS MEAUX)
représentée par son Président, Monsieur Alexis LIM,
- La société ET PATRIMOINE (803 252 493 RCS CRETEIL)
représentée par son Président, Monsieur Elwing TRAN.
- La société SAJ8 (839 295 656 RCS MEAUX)
représentée par son Président, Monsieur Manuel SOUTELO,

agissant en qualité de seuls associés de la société SCCV 10 LAVOIR, société civile de construction vente au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 8 rue d'Amsterdam, 77144 MONTEVRAIN,

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la société SCCV 10 LAVOIR, pour désigner d'un commun accord le Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 28 des Statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - Nomination du Gérant

Les soussignés nomment en qualité de Gérant de la Société pour une durée illimitée :

La Société AGENCY PROMOTION,
Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 000 000 euros,
Ayant son siège social 8 rue d'Amsterdam - 77144 MONTEVRAIN,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 824 368 450.

La société AGENCY PROMOTION ainsi nommée, accepte les fonctions de Gérant, au nom et pour le compte de ladite Société, et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ces fonctions.

II- Pouvoirs du Gérant

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, disposant conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Ses fonctions interviennent à compter de ce jour.



III - Rémunération du Gérant

En rémunération de ses fonctions, le Gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés dans l'intérêt social, sur justificatifs.

III – Formalités

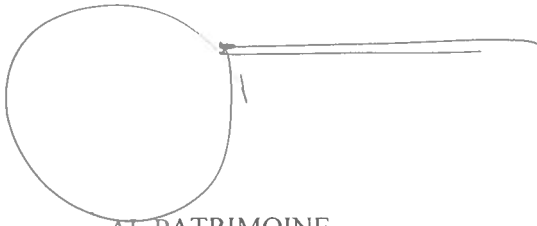
Tous pouvoirs sont accordés au représentant du Gérant, ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la Loi.

Fait à Montévrain, le 08/01/2026.

AGENCITY PROMOTION

Associé

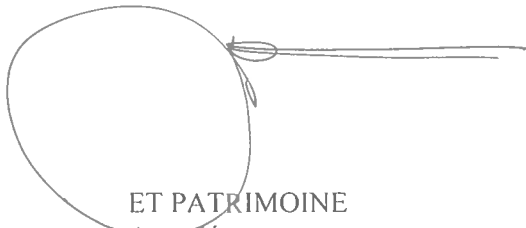
Président, Alexis LIM



AL PATRIMOINE

Associé

Président, Alexis LIM



ET PATRIMOINE

Associé

Président, Elwing TRAN



SAJ8

Associé

Président, Manuel SOUTELO

